

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2022



SANTE AU TRAVAIL 72

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Inscrite à la Préfecture de la Sarthe sous le n° 905

9 rue Arnold Dolmetsch – 72021 LE MANS CEDEX 2

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU MARDI 22 MARS 2022

Les adhérents de l'Association SANTE AU TRAVAIL 72 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 22 MARS 2022, au siège de l'Association – 9 rue Arnold Dolmetsch au MANS, et en visio-conférence – afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Modification des statuts
- II. Présentation des membres du Conseil d'Administration
- III. Questions diverses

◆◆◆◆◆◆◆◆

L'Assemblée générale a réuni 09 employeurs représentant directement 10 établissements comptant 124 salariés. Par l'intermédiaire des pouvoirs dont ils étaient porteurs, ils représentaient 150 adhérents (soit 3710 salariés) sur 9221 adhérents à jour de leur cotisation 2021 (soit 119 350 salariés).

La séance est ouverte à 09h00 par Monsieur Gaëtan BIGNON, Chargé de communication.

« Bonjour et bienvenue. Nous sommes réunis ce matin pour cette Assemblée Générale Extraordinaire qui intervient dans le cadre de la loi du 2 août 2021. Cette loi a pour but de renforcer la prévention de la santé au travail et organise la gouvernance des futurs services de prévention et de santé au travail interentreprises. Afin de se conformer à cette nouvelle réglementation, ST72 procédera à la nouvelle composition de son Conseil d'Administration dont l'approbation aura lieu à l'issue de cette Assemblée Générale extraordinaire.

Vous aurez toutes les informations pour procéder au vote à l'issue de la visio-conférence. Vous avez un écran avec quelques informations pratiques : votre micro est coupé mais vous pouvez intervenir dans l'outil chat en posant vos questions. Nous avons un modérateur ici qui va collecter les questions et les mettre dans la présentation. Nous reprendrons en fin de visio. Et pour la rédaction du PV, on enregistre cette visio-conférence.

Je vais maintenant laisser la parole à Jean-Marc LAFFAY, Président de ST72. »

Monsieur LAFFAY, Président

« Bonjour à tous, merci de nous avoir rejoint en ligne. Merci à ceux de nos adhérents qui sont présents dans cette salle.

Une Assemblée Générale Extraordinaire qui porte bien son nom puisqu'il est assez rare de les convoquer et c'est la nécessité de l'exercice pour la modification de nos statuts.

Ces statuts, vous les avez reçus. Pourquoi ils sont modifiés ? Ils sont modifiés parce qu'il y a eu un accord national interprofessionnel qui a été promulgué en loi. Cette loi a produit des décrets d'application et continuera à en produire quelques autres et ils touchent nos statuts en vue de les harmoniser à l'échelle de l'ensemble des SPSTI, donc en fait des structures de santé au travail sur le territoire national.

C'est le seul objet de la rencontre du jour.

Avec quelques effets qui sont produits, la perte de légitimité du Conseil d'Administration en place qu'il conviendra pour vous de rétablir dans ses prérogatives puisque, vous le savez, l'ensemble de ses membres sont cooptés lorsqu'ils sont salariés par leurs organisations syndicales. Lorsqu'ils sont employeurs, ils sont mandatés par leurs organisations patronales.

Ces mandats ont été reçus par Santé au Travail et il conviendra juste de les légitimer par vos votes.

Je vais donner la main à Muriel et/ou à Gaëtan pour vous présenter les principaux points d'évolution de nos statuts.

Ça devrait aller assez vite en réalité. Ensuite, on passera aux questions-réponses et puis enfin, vous aurez la possibilité de voter en ligne.

Je vous adresse mes remerciements. Et je vous souhaite de poser les questions que sont les vôtres à l'issue de cette présentation. »

Madame HUSSET, Directrice Générale

« En ce qui concerne les modifications des statuts, on vous a fait un petit schéma. Vous pouvez constater qu'en fait 25% des statuts ont réellement changé ; pour les 75% qui reste, il n'y a pas eu du tout de modification ou des modifications vraiment à la marge.

On a pu vous faire un petit peu un récapitulatif de ça avec la perte de la qualité d'administrateur par exemple puisqu'il peut être révoqué par le CA alors qu'avant, ce n'était pas le cas.

Je ne vais peut-être pas reprendre point par point les articles que vous voyez dans la première partie de gauche. Comme vous le disait tout à l'heure Monsieur LAFFAY, la grosse partie, c'est le socle commun puisque nous attendons encore les décrets pour connaître vraiment ce que va être ce socle commun ; des prestations complémentaires, les services pourront facturer des prestations complémentaires différentes d'un service à l'autre.

L'évolution des statuts, on en a parlé, la composition du CA puisque comme on va le voir dans les slides suivantes, il y a une modification de cette composition, mais là aussi en ce qui concerne ST 72, elle est vraiment à la marge.

Voilà pour ce qui est des statuts.

Des mesures transitoires, quelques nouveaux statuts, mais vraiment transitoires, puisque en fait c'est pour permettre la mise en place de ce nouveau Conseil d'Administration puisque la nouvelle composition, comme vous on vous le disait tout à l'heure, le mandat débute le 1er avril et on nous laisse en fait une petite marge de de manœuvre en temps pour pouvoir réélire le Bureau, réunir ce premier Conseil d'Administration. En ce qui concerne ST72, cette réunion extraordinaire du CA aura lieu le 1er avril et les administrateurs pourront à ce moment-là élire leur nouveau Bureau.

La composition du Conseil d'administration et du Bureau nouvelle mouture nous dirons donc. Nous sommes un Conseil d'Administration paritaire - collège employeur, collège salarié avec 5 membres de chaque côté.

Le Président est toujours issu de l'organisation patronale et la nouveauté, est qu'aujourd'hui le vice-président sera issu, lui, du collège salariés, comme l'a toujours été aussi le trésorier.

Donc là il n'y a pas de changement pour le trésorier et la nouveauté est le président délégué, qui lui aussi sera élu du côté organisation patronale.

C'est ce qui change un petit peu puisque, avant, la loi disait, président, vice-président, trésorier, mais ST72 avait déjà, depuis 5 ans, en son bureau, un président, un vice-président patronat et on avait la nouveauté, c'était le vice-président OS qui avait déjà été mis en place dans les nouveaux statuts et le trésorier qui lui a toujours été collègue salarié.

En ce qui concerne maintenant les remplacements au niveau du président :

- si le président s'absente de façon ponctuelle, c'est le vice-président OS qui prendra sa place au sein du Bureau.
- Par contre, si cette absence devait se prolonger plus de 3 mois ou que le poste soit vacant, ce serait le président délégué qui prendrait la place du président.
- Et pour terminer, si le vice-président OS est absent, c'est le trésorier qui prend les 2 casquettes. Il sera donc trésorier et vice-président, organisation salariés en même temps.

Voilà pour ce qui est des nouveautés au niveau du Bureau.

Maintenant, on va vous faire une petite présentation des nouveaux membres du Conseil d'Administration pour qui vous allez voter un peu plus tard :

- Loïc BESSIN qui représente l'UIMS
- Franck DAGUIN, le MEDEF

En bleu, c'est le patronat et en orange ce sont les OS.

- Céline FORTIER, CFDT,
- Jean-Marc GEOFFRIN, CPME.
- François GONÇALVES, FO
- Jean-Marc LAFFAY, MEDEF
- Yannick LE HO, CFTC
- Francine RENAUDIN, U2P
- Pascal ROBERT, CFE-CGC
- et Latifa SAM, CGT.

C'est exactement la même composition que nous avons à ce jour, en sachant qu'à ce jour, nous avons :

- Monsieur LAFFAY, Président,
- Madame Fortier, Vice-Présidente OS,
- Monsieur GEOFFRIN, Vice-Président OP
- et Pascal ROBERT, trésorier.

Voilà pour la nouvelle composition du Conseil d'Administration pour lequel vous pourrez donner votre avis lors du vote.

Nous avons voulu vous faire un petit focus aussi sur la Commission de Contrôle parce que, comme vous le savez, notre association est contrôlée par une Commission de Contrôle, qui va devoir, après le 1er avril, revoir sa composition au niveau des membres des organisations patronales. Actuellement, la commission de contrôle. Donc nous avons :

- Monsieur LE DENMAT, Président
- Le secrétaire est toujours le président du CA donc aujourd'hui c'est Monsieur LAFFAY. Demain ce sera le nouveau président élu. C'est pour ça que nous n'avons pas mis de nom.
- Nous avons aussi pour les OS Monsieur ARNAUDY, Monsieur EZANNO, Monsieur Jean-Luc IGNAS
- pour le patronat, Monsieur GUILLEMAIN qui vient d'arriver au sein de la Commission Contrôle
- Toujours OS, Madame MORIN,
- Monsieur VERNEAU, OP.
- Et puis nous avons un siège vacant. Donc à revoir aussi quand on reverra la composition de cette Commission de Contrôle.

La Commission de Contrôle, comme vous pouvez le constatez, c'est 2/3 - 1/3. Nous avons 2/3 OS et 1/3 OP.

J'ai dû balayer tout ce que j'avais à vous dire.

Maintenant en ce qui concerne questions diverses, je regarde notre modérateur. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de question du tout. »

Monsieur LAFFAY, Président

« Juste pour faire réagir ou la salle ou ceux qui sont à distance, est ce que tout le monde avait bien reçu le projet de statuts des modifications statutaires ? Que ceux qui sont en ligne fassent un petit signe au modérateur.

Merci de cette de cette validation. Écoutez s'il n'y avait pas de question, est-ce que dans la salle il y en a ? S'il n'y a pas de questions diverses, je vais redonner la parole à Gaëtan pour qu'il vous explique les modalités de vote. Et puis on se saluera. »

Gaëtan BIGNON, chargé de communication

« Très bien, merci Monsieur LAFFAY.

Concernant le vote, pour la 3e année consécutive, ST72 utilise l'appel au vote électronique. Pour cela, nous avons mandaté la société Alphavote qui propose une solution de vote sécurisée, qui respecte également le RGPD.

Pour pouvoir voter, vous recevrez aujourd'hui, à 13h au plus tard, un mail contenant votre identifiant et un code pour vous connecter à la plateforme. Vous aurez le lien dans le mail pour vous connecter. Cela ressemble à la première capture d'écran que vous avez à l'écran.

Vous renseignez vos deux identifiants. Vous accédez sur la plateforme où vous retrouvez les 2 résolutions et également le projet de statuts et le trombinoscope du nouveau Conseil d'Administration. Et d'un simple clic oui, non, ou abstention, vous pouvez voter.

Si vous avez plusieurs numéros d'adhérent, le vote se fait par numéro d'adhérent.

Vous pouvez voter jusqu'à demain 14h et vous avez un numéro vert qui est indiqué en cas de problème de connexion à cette plateforme.

Je pense que vous avez l'habitude maintenant des solutions dématérialisées. Puis c'est la 3e année que nous procédons ainsi donc c'est presque maintenant devenu une habitude.

Je regarde le modérateur, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Je repasse la parole à Monsieur LAFFAY. »

Monsieur LAFFAY, Président

« Écoutez encore nos remerciements pour votre participation à distance comme en salle.

Encore une fois, un exercice très technique. Il s'agit d'approuver la modification des statuts et de réélire, de relégitimer le Conseil d'Administration, vos représentants.

On va mettre un terme à cette séance et on va vous laisser voter.

Encore une fois, vous avez jusqu'à demain 14h pour le faire. Merci par avance, merci pour la confiance que vous nous témoignerez. Et puis je vous dis au plaisir de nos prochains échanges et bonne fin de journée. Merci au revoir. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 09h45.

RESULTATS VOTE RESOLUTIONS

R1 : MODIFICATION DES STATUTS	
L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les nouveaux statuts de l'Association	830 pour 0 abstentions 0 contre
R2 : NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle composition du Conseil d'Administration	830 pour 0 abstentions 0 contre



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour valoir et faire ce que de droit.

Le Secrétaire de séance,
Muriel HUSSET

Le Président,
Jean-Marc LAFFAY



9, rue Arnold Dolmetsch
72 021 Le Mans Cedex 2
Tél: 02 43 74 04 04
contact@st72.org
